



# COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE FOOTBALL

14, rue Scandicci 93508 Pantin Cedex

Contact Secrétariat : 01 49 42 23 32 (Graziella TRENTIN)

Fax : 01 49 42 23 60 – Courriel : [graziella.trentin@fsgt.org](mailto:graziella.trentin@fsgt.org)

## COMPETITION FEDERALE DE FOOTBALL FSGT

### COUPE de France FSGT

### AUGUSTE DELAUNE

**Bulletin  
Fédéral  
N° 2**

**NOVEMBRE  
2016**



## SAISON 2016 / 2017

# Sommaire

Pantin le 9 décembre 2016

Réunion du Collectif Delaune du 23 novembre 2016	P. 3
P.V. de la commission d'appel fédérale inter-activités du 9 novembre 2016	P. 4
Extrait du Compte rendu de la réunion de la CFA Football du Vendredi 28 octobre 2016 à Pantin	P. 6
Tirage au Sort des 1/32èmes de finale	P. 8
Réunion du Collectif Finance du 23 novembre 2016	P. 9
Calendrier des réunions du Collectif de la Coupe Delaune	P. 10
Tableau des aides aux déplacements	P. 11
Remerciements du Collectif au club FC 5 Quinas	P. 12

**Réunion du**  
**« Collectif DELAUNE »**  
Mercredi 23 novembre 2016

**Etaient présents :**

**Claude FABRE (75) - Philippe MASTROJANNI (75)**

**Jean-Jacques LOUSTAU (75)**

**Patrick DESBIEY (92) – Jean-Pierre PLANQUE (92)**

**Pascal RIGAUX (93) - Jean-Pierre JOLY (93)**

**Jean-Yves NOEL (94) - André LUNEAU (94)**

**Etaient excusés :**

**Serge PORCHERON (75)**



## P.V. de la commission d'appel fédérale inter-activités du 9 novembre 2016

Présents : Thierry Delonchamp (CFA Volley-Ball) – Antoine Palagonia (CFA Athlétisme) – Michel Soyard (CFA Athlétisme)

Secrétaire de séance : Emmanuel Léonard

### **Appel du DOSSIER de litiges concernant la Demi-finale de Coupe Delaune CCPF Saint-André / ASPTT AC Victor Hugo joué le 21 mai 2016 de la Commission disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance de la Commission Fédérale de Football FSGT**

Suite aux décisions de la commission disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance de la Commission Fédérale d'Activité Football en date du 25 mai 2016, dont le procès-verbal a été communiqué aux 2 clubs par mail le 26 mai 2016 ainsi que par lettre recommandée AR le 27 mai 2016.

- L'ASPTT AC Victor Hugo a dans un premier temps sollicité la conférence des conciliateurs du CNOSE, qui a établi une proposition de conciliation le vendredi 3 juin 2016.
- L'ASPTT AC Victor Hugo a fait appel de la décision de la commission disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance de la CFA Football (donnant match perdu aux deux équipes suite aux incidents de la demi-finale) par lettre recommandée AR réceptionnée le 8 juin 2016.

L'appel du club ayant été jugé recevable, celui-ci a été convoqué pour le mercredi 9 novembre 2016 à 17h par courrier recommandé AR en date du 17 octobre 2016, dont le club a accusé réception le 18 octobre 2016.

Les pièces au dossier (communiquées avant la séance aux membres de la commission d'appel) sont les suivantes :

- Feuille de match de la rencontre
- Rapport des délégués Mr Cadio et Mr Fabre
- Rapports des arbitres Mr Bastin et Mr Ayache
- Rapport et communications du club ASPTT AC Victor Hugo.
- Arrêts de travail des joueurs blessés
- PV de la commission de 1<sup>ère</sup> instance
- Proposition de conciliation du CNOSE
- Echanges de courriers liés à la procédure d'appel

Le président de l'ASPTT AC Victor Hugo, M. Jean-Lys Gomis (également joueur présent au match) était présent le 9 novembre, accompagné de M. Farid Elarche

**La commission d'appel fédérale inter-activités a auditionné :**

Les deux représentants de l'ASPTT AC Victor Hugo.

**La commission d'appel fédérale inter-activités a décidé :**

De confirmer que :

**Le résultat du match arrêté à la 75<sup>ème</sup> minute n'est pas homologué, l'arrêt du match faisant suite à une bagarre générale dans laquelle les deux équipes sont impliquées.**

**Les deux équipes concernées (CCPF Sant André et ASPTT AC Victor Hugo) sont donc éliminées (article 11 du règlement de la Coupe Delaune).**

---

**La commission d'appel fédérale inter-activités tient toutefois à préciser :**

- Qu'elle regrette (même si c'est prévu par les textes) que le club n'ait pas d'abord fait appel de la décision devant la commission avant d'aller devant la conciliation du CNOSF. Alors qu'elle était organisée pour traiter un éventuel appel en urgence avant la finale.
- Qu'elle acte que les joueurs de l'ASPTT AC Victor Hugo impliqués dans la bagarre générale n'en sont pas à l'origine (ce qui est d'ailleurs traduit dans les sanctions individuelles prononcées en 1<sup>ère</sup> instance, qui ne faisaient pas l'objet de l'appel) mais qu'y ayant activement participé, cela justifie de l'application de l'article 11 précité.
- Qu'elle a parfaitement entendu et pris en compte que les joueurs de l'ASPTT AC Victor Hugo aient pu se sentir lésés par la décision, mais que celle-ci est cohérente dans le cadre de la lutte anti-violence et du développement du sport pour tous dans la fédération. Suite aux incidents, un joueur de chaque équipe s'est vu prescrire un arrêt de travail de plusieurs jours, c'est contraire au sens même des activités dans la FSGT.
- Que ce match aurait dû se dérouler sur terrain neutre, et qu'elle alerte particulièrement le collectif Delaune sur ce point, compte tenu des enjeux sportifs à ce stade de la compétition.

---

Pour contester cette décision, s'adresser à :

CNOSF

Conférence des conciliateurs du CNOSF

1 avenue Pierre de Coubertin

75640 Paris cedex 13

*La conciliation ayant déjà eu lieu, il convient de se référer aux documents de la conférence des conciliateurs du CNOSF du 3 juin 2016.*

La commission fédérale d'appel inter-activités  
Thierry Delonchamp – Antoine Palagonia – Michel Soyard

**Extrait du :**  
**Compte rendu de la réunion de la CFA Football**  
**Vendredi 28 octobre 2016**  
**A Pantin**

**3 / Coupe Delaune :**

**Bilan 2015-2016 :**

2 bagarres générales sur 2 matches de la phase nationale ont entaché le déroulement de la Coupe Delaune 2015/2016.

Le match Celtic (13) / Logidis (31) ainsi que la demi-finale CCPF Saint André (92) / ASPTT AC Victor Hugo (94) ont été donné perdu aux 2 équipes par les instances disciplinaires (concernant la demi-finale, un appel est toujours en cours).

La CFA considère logiques les décisions prises, et pense que cela pourrait avoir un impact positif sur la tenue des équipes lors des matches à venir.

La finale, organisée dans le cadre du festival des innovations sportives, a été transformée en match de gala. Tout s'est bien passé.

Le lien avec l'IFA 7 qui avait lieu sur les mêmes installations a été ressenti comme insuffisant, mais s'explique par la lourdeur du planning.

Le collectif Delaune, particulièrement le groupe des référents, a été renforcé par de nouveaux participants issus des comités 92 (qui participent également au collectif de gestion), 69, 31 et 13.

Un sondage a également été lancé auprès des clubs (sauf dans le 13 et le 93) afin d'en savoir plus sur leurs attentes par rapport à la coupe Delaune, son organisation, ses règles.

La CFA s'est interrogée sur l'intérêt de s'adresser aux clubs via un questionnaire pour faire évoluer la Delaune.

Les clubs ayant l'habitude d'une forme de pratique ont tendance à rester sur le modèle traditionnel de l'activité, très semblable à ce qui est organisé par la FFF.

Or, nous avons intérêt à nous différencier pour développer nos activités.

Nous devons donc continuer à réfléchir aux changements à apporter à l'organisation de la Delaune, afin de favoriser une participation diversifiée.

La CFA a souhaité revenir sur l'effet du carton jaune mis en place depuis 2 ans en Coupe Delaune.

Le barème de sanctions est considéré comme trop compliqué pour les arbitres sur le terrain.

Il est donc décidé la nouvelle organisation suivante (applicable dès les 1/32e de finale de la Delaune 2016/2017) :

Un carton blanc (donc une seule couleur), mais deux sanctions différentes : sortie temporaire 5' pour contestation, sortie temporaire 10' pour acte violent dans le jeu.

Deuxième carton blanc (quel que soit le motif) = carton rouge

De plus, les tacles sont désormais interdits en Coupe Delaune pour toute la phase nationale.

En effet, la CFA a identifié, et cela depuis plusieurs saisons, que des incidents importants lors des rencontres ont pour origine un tacle mal maîtrisé.

Les tacles sont également source potentielle de blessures graves, ce qui pose problème pour des sportifs amateurs.

Enfin, la suppression du tacle a également pour objectif de favoriser l'attaque et donc un jeu plus offensif.

Suite à la sollicitation du collectif Delaune, la CFA a décidé de maintenir la règle de la touche au pied en phase nationale.

Il est rappelé que la touche au pied est une innovation importante du football FSGT, qui commence d'ailleurs à être utilisé chez les jeunes à la FFF. Il serait donc inopportun d'y mettre fin maintenant.

Enfin, la CFA a validé les modifications suivantes des lois du jeu, applicables dès cette saison :

Loi 08 : Coup d'envoi

Le ballon doit clairement bouger pour être en jeu, il peut-être botté dans n'importe quelle direction.

Loi 10 : Même nombre de joueurs

Si à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se trouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré.

Loi : de la double peine (Carton blanc au lieu d'un rouge lors d'un pénalty)

La finale de la Delaune est programmée aux mêmes dates que le championnat CSIT. Afin d'éviter les difficultés d'il y a 4 ans, il serait préférable d'avancer la date de la finale.

Jean-Jacques prend contact avec le comité 31, qui doit accueillir la finale, pour voir ce qu'il est possible de faire.

**TIRAGE AU SORT**  
**DES 1/32emes DE FINALE**

**Mercredi 11 janvier 2017**

**A 17h00**

**Au siège Fédéral de la FSGT**

**14 rue Scandicci à Pantin**

**15<sup>e</sup> étage**

**ATTENTION !**

**NOUS RAPPELONS À TOUS LES CLUBS QUALIFIÉS  
POUR LA PHASE NATIONALE DE LA DELAUNE  
DE RENVoyer LEUR FEUILLE D'ENGAGEMENT  
AVANT LE JEUDI 5 JANVIER 2017  
À LA FSGT – COLLECTIF COUPE DELAUNE  
14 RUE SCANDICCI – 93508 PANTIN CEDEX.**



## Réunion Collectif Finance

Réunion du

Mercredi 23 novembre 2016

### Etaient présents :

Jean-Jacques LOUSTAU (75)

Claude FABRE (75)

André LUNEAU (94)

Nous enregistrons les rengagements en phase préliminaire du :

- Comité des Yvelines (78) 1 équipe à 44 € = 44.00 €

NB : en page 11 de ce bulletin le tableau des aides aux déplacements pour la phase finale.

Envoi des factures pour les engagements « Phase préliminaire » aux comités suivants :

• Comité de Paris (75)	68 x 44.00 € =	2 992.00 €
• Comité de l'Essonne (91)	3 x 44.00 € =	132.00€
• Comité des Hts de Seine (92)	21 x 44.00 € =	92400 €
• Comité de Seine St Denis (93)	28 x 44.00 € =	1 23200 €
• Comité du Val de Marne (94)	27 x 44.00 € =	1 188.00 €
• Comité du Val D'Oise (95)	5 x 44.00 € =	22000 €
• Comité du Finistère (29)	7 x 44.00 € =	30800 €

Rappel au Comité de Haute Garonne (31)

Faire parvenir au Collectif Delaune les feuilles d'engagement Phase Préliminaire des équipes

- ACERSO CS – US AERO FOOT – FONBO FC – NEW TEAM – FA ROQUES –  
SHAKHTAR TOLOSA – TOLOSA Foot SYSTEM

Ces 7 équipes n'avaient pas signé la Charte du Fair Play

### **ATTENTION**

**Le collectif de la Coupe Delaune a décidé de ne plus aider les déplacements des équipes en 32<sup>ème</sup> et en 16<sup>ème</sup> de Finale.**

## Commission **F**édérale d'**A**ctivité **F**ootball

### **COUPE AUGUSTE DELAUNE 2016 / 2017** **CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COLLECTIF**

<b>DATES</b>	<b>CALENDRIER DE TRAVAIL</b>
27 octobre 2016	<b>REUNION DES RÉFÉRENTS :</b> Annonce des Quotas des Clubs qualifiés aux comités organisateurs (BULLETIN N° 1).
23 novembre 2016	Suivi de préparation des tâches préparatoires – Travail sur le BULLETIN N° 2
5 janvier 2017	<b>Fin des tâches préparatoires et suivi des engagements des clubs qualifiés pour la phase nationale (BULLETIN N° 3).</b>
11 janvier 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Récupération des engagements des clubs qualifiés pour la phase nationale. Recensement des clubs qualifiés. Tirage au sort des 1/32 <sup>ème</sup> de Finale ( <b>Mercredi 11 janvier 2017 à 17H00</b> ).
28 janvier 2017	<b>PERMANENCE</b>
<b>11 FEVRIER 2017</b>	<b>1/32<sup>ÈME</sup> DE FINALE</b>
15 février 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/32 <sup>ème</sup> de finale. Tirage au sort des 1/16 <sup>ème</sup> de Finale ( <b>Mercredi 15 février 2017 à 17H00</b> ).
28 février 2017	<b>PERMANENCE</b>
<b>18 MARS 2017</b>	<b>1/16<sup>ÈME</sup> DE FINALE</b>
22 mars 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/16 <sup>ème</sup> de finale. Tirage au sort des 1/8 <sup>ème</sup> de Finale ( <b>Mercredi 22 mars 2017 à 17H00</b> ).
31 mars 2017	<b>PERMANENCE</b>
<b>8 AVRIL 2017</b>	<b>1/8<sup>ÈME</sup> DE FINALE</b>
12 avril 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/8 <sup>ème</sup> de finale. Tirage au sort des Quarts de Finale ( <b>Mercredi 12 avril 2017 à 17H00</b> ).
27 avril 2017	<b>RÉUNION DES RÉFÉRENTS</b>
<b>6 MAI 2017</b>	<b>QUART DE FINALE</b>
10 mai 2016	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des Quarts de finale. Tirage au sort Demi Finale ( <b>Mercredi 10 mai 2017 à 17H00</b> ).
<b>27 MAI 2017</b>	<b>DEMI FINALE</b>
31 mai 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des Demi finale. Préparation de la Finale
7 juin 2017	Préparation avec les clubs de la finale et du matériel. Finalisation des préparatifs de la Finale
<b>10 juin 2017</b>	<b>FINALE</b>
<b>14 JUIN 2017</b>	<b>BILAN DE LA FINALE DE LA COUPE DE France FSGT AUGUSTE DELAUNE</b>



## TABLEAU DES AIDES AUX DÉPLACEMENTS POUR LA PHASE FINALE



Le Collectif Finance accordera des aides maximales aux transports sur la base de 20% du billet SNCF A/R. Pour maximum 16 joueurs plus 2 dirigeants à l'examen de la feuille de match.

Ville de Départ	Ville d'arrivée (ou inversement)	Tarif aller simple
BREST	PARIS	73.00 €
LYON	PARIS	73.00 €
LYON	TOULOUSE	72.00 €
LYON	BREST	115.00 €
MARSEILLE	PARIS	93.00 €
MARSEILLE	LYON	48.60 €
MARSEILLE	TOULOUSE	60.00 €
MARSEILLE	BREST	122.00
TOULOUSE	BREST	115.00 €
TOULOUSE	PARIS	93.00 €

### IMPORTANT :

Pour les équipes qui se déplaceront en Province en Phase Nationale, merci de bien vouloir nous faire parvenir leur décompte détaillé de frais de transport accompagné de facture originale (Billets de Transport, Avion - Train - Location de Voiture - Carburants - Péages) dans les meilleurs délais.

**LES FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DE RESTAURATION NE SONT PAS PRIS EN COMPTE**

**PAS DE PHOTOCOPIES - QUE LES ORIGINAUX**

**APRÈS LE 30 JUIN 2017  
AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE**

**Le Collectif de gestion  
de la Coupe Auguste DELAUNE**

**Remercie le club FC 5 QUINAS  
Pour leur geste envers les membres de gestion  
De la DELAUNE**